



edsb : regularisation de facture

Par **gaellep**, le **07/01/2012** à **21:51**

Bonjour,

edsb (équivalent de edf) m'a contacté en décembre car mon compteur n'enregistrait pas les heures pleines depuis mars apparemment. Un technicien est venu et a dû nous le changer. Je viens de recevoir une facture de régularisation (presque 700 euros à sortir en 10 jours). Quand je leur ai demandé comment ils faisaient cette régularisation, edsb m'a dit sur votre consommation précédente et celle des années d'avant. Or, les consommations précédentes sont celles d'été (où l'on consomme moins) et les années d'avant ne nous concernent pas car nous n'y habitons pas à cette période.

Ont-ils le droit de faire ça ? Suis-je obligée de payer?

Merci
Cordialement,
gaelle